

15/01/10

Courrier électronique professionnel : il demeure urgent de préciser la loi

« Courrier électronique professionnel : il demeure urgent de préciser la loi ».

Communiqué du Comité de soutien à Gil Schmitt ex DGS de la Ville Douarnenez - 14 Janvier 2010

arrêt de la Cour dAppel de Rennes

Le courriel « re : Budget 2005 » était bien professionnel !

La Cour dAppel de Rennes a rendu son arrêt le 14 janvier 2010. Elle infirme le jugement de première instance du Tribunal correctionnel de Quimper du 17 juillet 2008 et prononce la relaxe de Gil Schmitt, ex-Directeur Général des Services de la Ville de Douarnenez dans l'affaire du courriel « RE : Budget 2005 ».

Gil Schmitt remercie les mille personnes qui ont contribué à l'action du Comité de soutien pour obtenir ce premier résultat vers une clarification législative des courriels à l'entreprise.

Gil Schmitt, le Comité de soutien remercient le **Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT)**, l'Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT Services Publics et IUGICT CGT pour leurs soutiens efficaces, ainsi que la « Lettre du Cadre Territorial », « la Lettre du CIDEFE » et la revue « l'Élu d'aujourd'hui » pour leurs engagements forts et leurs contributions pour faire connaître cette affaire.

Le Comité de soutien va maintenant poursuivre l'action pour obtenir l'adoption et la promulgation d'une loi définissant le « courrier électronique professionnel ».

Il propose de se transformer en Comité d'action dans ce but.

Évaluation du site

L'Élu d'aujourd'hui s'adresse principalement aux élus de la République. Son site Internet diffuse quelques articles concernant l'actualité politique française.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* :26

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine